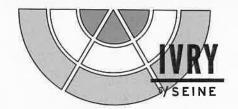
PM/SS



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION

RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Jean-Jacques Rousseau par la société CORA 2 LTM – 31 rue Jacques Robert – 95500 Le Thillay, agissant pour le compte d'AXIONE – 152 avenue Pierre Brossolette – 92240 Malakoff (opération de grutage télécom),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes rue Jean-Jacques Rousseau les 3 mars 2024 et 7 avril 2024 de 8 heures à 15 heures :

- Rue barrée au droit des nos 1 à 5 :
 - Les déviations se feront :
 - ✓ depuis la rue Victor Hugo:
 - 1. la rue Victor Hugo, le quai Marcel Boyer et la rue Jules Vanzuppe,
 - 2. les rues Victor Hugo, Molière et Jules Vanzuppe,
 - ✓ depuis la rue Jules Vanzuppe :
 - la rue Jules Vanzuppe, les quais Jean Compagnon et Marcel Boyer et la rue Victor Hugo
 - 2. les rues Jules Vanzuppe, Molière, Lénine, les quais Jean Compagnon, Marcel Boyer et la rue Victor Hugo.
 - Mise en impasse pour la desserte riveraine uniquement depuis la rue Jules Vanzuppe,
- Limitation de vitesse à 30 km/h.



ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée du grutage.

ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société CORA 2 LTM 31 rue Jacques Robert 95500 Le Thillay.

FAIT EN MAIRIE, LE 14 FEV. 2021

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux Adjoint au Maire

> Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service

Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr LE 15 FEV. 2024